Programme des jeudis d'ACTICE 1er semestre 2024



ACTICE consacre plusieurs jeudis* dans l'année à l'étude d'un thème particulier, animé par un expert du cabinet, dans ses locaux.

11 janvier : Se préparer aux négociations obligatoires dans l'entreprise (NAO)		
18 janvier : Le rôle du CSE face à un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)		
25 janvier : Restrictions d'aptitude, invalidité, handicap : quelles sont les attributions du CSE ?		
01 février : Appréhender les consultations sur la situation économique et financière et les orientatio		
stratégiques de l'entreprise.		
08 février : Rôle et missions du trésorier CSE		
07 mars : Pouvoir disciplinaire et ruptures du contrat de travail, comment assister un salarié efficacement ?		
14 mars : La gestion des activités sociales et culturelles au regard des règles de l'Urssaf		
21 mars : Le référent CSE en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes		
28 mars : Comment déjouer les pièges d'une réunion plénière du CSE ?		
28 mars : Les nouvelles prérogatives environnementales du CSE		
04 avril : Le mécanisme de l'intéressement et de la participation : comment construire des accords gagnan gagnant ?		
16 mai : Savoir trouver l'information juridique et répondre aux salariés		
23 mai : Construire un avis motivé sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi		
23 mai : Prévention des risques psychosociaux (RPS) : comment agir au sein du CSE ?		
30 mai : DUERP - L'essentiel pour les élus CSE		
13 juin : Le référent CSE en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes		
Vous pouvez retrouver l'intégralité des programmes de ces formations en suivant le lien : https://actice.catalogueformpro.com		
L'horaire de la journée est le suivant : 9h-17h.		
Le coût de la journée d'étude s'élève à 350€ HT**par participant		
(incluant la pause déjeuner)		
* formation maintenue à partir de 5 participants ** organisme de formation exonéré de TVA selon l'article 261-4-4° a		

Vous êtes intéressé(e)s?

Inscrivez-vous en nous retournant ce bulletin d'inscription préalablement rempli et en joignant le règlement afférent (Pensez à cocher la ou les session(s) souhaitées).

Bulletin d'inscription à retourner par mail : m.boulloneactice.eu ou par voie postale : ACTICE, 1 rue Jean Novel 69100 Villeurbanne

CSE:	
Adresse :	
Téléphone :	E-mail :
Nombre de participants :	
Montant à régler : 350 € x	(nombre de participants + nombre de sessions souhaitées) =